

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBE 2008

### PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	DREYER	Véronique	conseillère
MM	ERNY	Michel	conseiller
	BRETA	Christian	conseiller
	COMPERE	J-François	conseiller
Mmes	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

Absents excusés : MM. GUILLEMAIN Pierre (arrivé au point n°8)  
JAEGY Sébastien conseiller  
LERCH Christophe conseiller (Procuration à M. Erny)

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Demande d'électrification du rucher école
3. Dénomination de l'impasse du lotissement Steinmatten
4. Choix des lampadaires pour le lotissement et aménagements futurs dans le village
5. L'école demande un ordinateur pour la BCD : l'ancien PC du secrétariat peut être utilisé après une mise à jour par la société "planète computer".
6. Droit d'accueil pour les élèves de maternelle et élémentaire
7. Subvention école pour sortie de ski année 2007/2008
8. Autorisation d'engagement de travaux jusqu'à 4000 €
9. Plantation des arbres du club vosgien
10. Proposition de don pour Héli secours 68
11. Rapport d'activité 2007 de la communauté des communes
12. Divers
  - Remerciements Mme Reinhart
  - Calvaires
  - Vitesse excessive à l'entrée du village
  - Fête de Noel des personnes âgées
  - Noel des enfants des écoles

Monsieur le Maire informe les conseillers du retard de M. Guillemain et demande, de ce fait, de reporter le point n° 2 « demande d'électrification du rucher-école », dès son arrivée. Le conseil municipal accepte ce changement.

### **1. APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2008**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 septembre 2008.

### **3. DENOMINATION DE L'IMPASSE STEINMATTEN**

Les nouvelles habitations à l'entrée du village commencent à être occupées. Le conseil municipal décide d'appeler l'impasse qui dessert ce quartier « l'impasse Steinmatten ». Le nom Steinmatten étant le lieu-dit de cet endroit.

#### **4. CHOIX DES LAMPADAIRES POUR LE LOTISSEMENT ET AMENAGEMENTS FUTURS DANS LE VILLAGE**

L'éclairage public doit également être installé dans ce nouveau quartier. D'autres travaux de voiries seront réalisés dans le village dès 2009. Les luminaires actuels seront alors remplacés. Dans un souci de cohérence, le conseil municipal a décidé du type de lampadaire qui dorénavant sera mis en place dans notre village.

#### **5. ORDINATEUR ECOLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers du besoin de l'école qui souhaiterait un ordinateur pour gérer la BCD. Monsieur le Maire propose que l'ancien ordinateur de la mairie soit mis à la disposition des écoles après une remise à niveau et nettoyage des fichiers existants.

#### **6. DROIT D'ACCUEIL POUR LES ELEVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en œuvre de la loi n° 2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Afin de rendre service aux parents qui n'ont pas de solution pour garder leurs enfants en cas de grève, monsieur le Maire propose la mise en place de ce service. L'accueil et la surveillance des enfants seraient assurés par mesdames Nathalie Christmann, secrétaire de mairie et Sandra Kibler, actuelle aide maternelle.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **7. SUBVENTION ECOLE POUR SORTIE DE SKI ANNEE 2007/2008**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune participe aux sorties ski des écoles. Pour l'hiver 2007/2008, la participation de la commune s'élève à 182.70 €. Le conseil municipal accepte le versement de cette somme à l'école.

#### **8. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX JUSQU'A 4000 €**

Les travaux et investissements jusqu'à 4000 € ne sont pas soumis à la loi des marchés qui impose un appel d'offre.

Le Maire demande l'accord de principe du conseil municipal pour l'engagement de travaux urgents à hauteur de cette somme (4000 €) sans délibération préalable.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Travaux divers pour informations :

- Une nouvelle haie de taxus est replantée au cimetière (devis de l'entreprise Paysage Mura Claude d'un montant de 3775 € HT)
  - Devis de 2768 € HT pour la mise en place de nouvelles fenêtres pour la maison forestière.
- Le conseil accepte ces travaux qui seront imputés sur le budget forêt.

#### **Travaux prévus pour l'année prochaine :**

- Monsieur le Maire informe les conseillers du devis fait par la DDE concernant la réfection de la route communale entre M. Rieth Jean-Paul et M. Doppler René. Le devis est estimé à 105 000 € TTC. Dans ce devis, figure 25 200 € HT pour l'aménagement éventuel d'un chemin de délestage. Monsieur le Maire souhaiterait éviter cette dépense. Il faudra bien réfléchir à l'organisation du chantier afin de bloquer la route un minimum de temps.

M. Rieth Jean-Paul cède gratuitement du terrain à la commune pour la mise en place d'un trottoir (1.40 m de large selon nouvelle norme). Des nouveaux lampadaires pourront également être prévus (normalement 3). Monsieur le Maire aurait également souhaité mettre une nouvelle conduite d'eau en place dans cette partie si déjà la route est ouverte. L'éclairage public et la conduite d'eau ne sont pas compris dans le devis.

- la DDE a soumis un devis de 20 900 € TTC concernant l'évacuation des eaux pluviales avec mise à niveau des avaloirs dans le bas du village suite à la réfection de la route (macadam). Ces travaux doivent être pris en charge par la commune même si la route est départementale.

## **2. ELECTRIFICATION DU RUCHER-ECOLE**

Suite à une nouvelle demande de la part des apiculteurs pour l'électrification du rucher-école, le conseil municipal décide :

- de donner un accord de principe pour réaliser ces travaux (7voix pour, 2 abstentions et 1 contre) ;
- de donner la priorité à un système solaire dans la mesure acceptable financièrement ;
- de ne pas prendre en charge la maîtrise d'ouvrage car la commune n'est légalement pas autorisée à le faire ;
- suite à cet accord, de rappeler que le rucher-école doit rester un endroit calme nécessaire un bon fonctionnement des ruches ;
- de mettre en place une convention entre la commune et l'association des apiculteurs dès que l'électrification sera réalisée.

## **9. PLANTATION DES ARBRES OFFERT PAR LE CLUB VOSGIEN**

Monsieur le Maire rappelle que le club vosgien va offrir 5 arbres (2 alisiers, 1 merisier, 1 tilleul et 1 noyer) à la commune. Ces arbres seront plantés le samedi 8 novembre avec le club vosgien et en présence d'enfants du village. M. Bernard Herrgott s'est fait un plaisir, sur demande de M. Bringard, de proposer les endroits :

- 2 alisiers à l'entrée du village ;
- 1 merisier du côté du lotissement ;
- 1 tilleul au niveau du parking de la future place à l'entrée du village ;
- 1 noyer au Bielacker.

Les trous vont être faits le samedi 26 octobre.

## **10. DON POUR HELI-SECOURS**

De plus en plus de personnes victimes d'un accident dans la vallée sont évacuées par hélicoptère vers les hôpitaux. Monsieur le Maire propose d'effectuer un don à Héli-secours d'un montant de 150 €. Le conseil municipal accepte ce don.

## **11. RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le code général des collectivités locales impose aux communes la présentation du rapport d'activité de la communauté de communes. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe 9 commissions. Le budget total de la communauté de communes s'élève à 32 million d'€. M. Guillemain précise que l'Espace d'entreprises de Wesserling représente à lui seul 10 millions d'€ de budget, qui sont subventionnés à 80 % et les 20 % restant sont financés par la location de bâtiments. Le conseil municipal approuve ce dossier à l'unanimité.

## **12. DIVERS**

- **Remerciement Mme Reinhart** : monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Reinhart qui a remercié la commune pour le cadeau reçu pour son 85<sup>ème</sup> anniversaire. Monsieur le Maire rappelle que pour un grand anniversaire (80, 85, 90, 95 ans et plus), la commune offre un panier garni. Pour des noces d'or, la commune offre un arrangement floral.

- **Calvaires** : monsieur le maire remercie M. Bringard, avec son équipe de bénévoles du Souvenirs Français pour la restauration des 2 calvaires situés l'un à l'entrée du village et l'autre dans le cimetière. Monsieur le Maire propose que la commune offre un repas à ces bénévoles. Le conseil municipal accepte cette proposition. Monsieur le Maire ajoute qu'avant la cérémonie du 11 novembre, aura lieu à 10h15 la bénédiction du calvaire par M. le Curé Lemblé. Les conseillers y sont cordialement invités.
- **Vitesse excessive à l'entrée du village** : Monsieur le Maire souhaite faire une action pour la sécurité à l'entrée du village et propose la mise en place des contrôles de vitesse régulier dans le bas du village. La population sera avertie par courrier de cette démarche.
- **Gilet de sécurité pour les enfants de l'école** : les enfants de 9 à 11 ans ont été sensibilisés et formés par la gendarmerie pour le permis « piétons ». Dans cette optique, la municipalité présidée par Jean Luthringer avait acheté des gilets de sécurité pour l'ensemble des écoliers de Mitzach. La distribution de ces gilets est prévue le 7 novembre et se fera en présence de M. Jean Luthringer, Maire honoraire, M. Michel Hans, adjoint honoraire, des représentants de la gendarmerie, des représentants des parents d'élève et des représentants des sapeurs pompiers du corps local.
- **Fête de Noël des personnes âgées** : elle aura lieu le dimanche 7 décembre dans la salle des fêtes. Une messe aura lieu dans la salle. Mesdames Voisin Isabelle et Dreyer Véronique animeront l'après-midi avec des airs d'accordéon. Mesdames Rothra Marie-Jeanne, Dreyer Véronique et Brechbiehl Christiane prennent en charge l'organisation du repas qui sera livré par le traiteur Nussbaum.
- **Noël des enfants de l'école** : la commune offre à chaque enfant un livre comme cadeau de Noël. Ils recevront également un sachet pour la St-Nicolas comprenant 1 manala, orange, chocolat.
- **Pâturage M. Picard** : Monsieur le Maire informe les conseillers de la vente des chevaux de M. Picard à M. Lieb. De ce fait, les pâturages de M. Picard seront retranscrits à M. Lieb.
- **Contrat d'assurance pour le personnel communal** : monsieur le Maire rappelle que la commune avait souscrit un contrat d'assurance pour le remboursement des salaires du personnel communal en cas de maladie. Ce contrat prend fin en décembre 2008 et le centre de gestion s'est chargé de la renégociation d'un nouveau contrat. Le conseil municipal décide donc d'accepter la proposition suivant :
  - assureur : GRAS SAVOYE/CAPAVES
  - durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2009
  - risques assurés : tous les risques avec une franchise de 10 jours d'arrêt : 3.55 % pour les agents titulaires et 1.20 % pour les agents non affiliés à la CNRACL.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les conventions s'y afférent.

- **Distribution de courrier par l'ARCS** : afin que l'ouvrier communal soit plus disponible à réaliser des travaux, M. le Maire propose que la distribution des courriers auprès de la population puisse se faire par un jeune du village qui serait à la recherche d'un emploi ; ce jeune doit être inscrit à l'association ARCS de Saint-Amarin (actifs, retraités, chômeurs

